

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

Du 30 OCTOBRE 2024

En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Convocation du 10 septembre 2024

En exercice : 10

Présents : 9

Absent excusé : 1

Nombre de votants : 9

Etaient présents et présentes : Messieurs MONTEIL Jean-Claude, THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, (arrivé à 20 h 10), FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent, OLLIVIER-OZBIR MURIEL, PEYRET-LACOMBE Aude (arrivée à 20 h 50), RIBEYRENS Annie, THIERRY- WILKINSON Guillaume.

Etait absent excusé : VOGLEY David.

Secrétaire de séance : Mme RIBEYRENS Annie

Début de la séance : 20 h 05

Lecture du compte rendu du 16 septembre 2024

Après lecture faite par M. le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte rendu.

Approbation de devis

Taille des arbres Place de la Mairie et cour de l'école par la Communauté de Communes.

. montant du devis : **1 396,00 euros net.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce devis.

Défibrillateur.

Notre défibrillateur ayant dépassé sa date de garantie, il ne peut pas être contrôlé annuellement par des organismes spécialisés de façon à garantir son bon fonctionnement. Lors du passage du contrôleur, celui-ci a constaté qu'il n'était plus en état de fonctionner. Nous avons pour cela demandé des devis pour l'achat d'un appareil neuf, nous en avons reçu trois:

. deux devis de LE BUGUE MEDICAL, 24 Le Bugue

. un de AAS (Agence Aquitaine Sécurité), 47 Samazan.

Pour comparaisons :

ORGANISMES	MARQUES	DETAIL	COUT
LE BUGUE MEDICAL	REANIBEY 100	Métronome intégré	1 157,50 € HT
		Pile au lithium durée de vie 5 ans	
		1 paire d'électrodes adulte/enfant	
		Kit de premiers secours	
		Garantie 7 ans	1 389,00 € TTC
LE BUGUE MEDICAL	SMARTY automatique	Métronome intégré	945,00 € HT
		Pile au lithium durée de vie 4 ans	
		1 paire d'électrodes adulte/enfant	
		Kit de premiers secours	
		Carte mémoire micro SD intégré	
		Garantie 5 ans	1 134,00 € TTC
AAS (Agence Aquitaine Sécurité)	Defisingn LIFE	Defisingn LIFE automatique FR-ENG	1 217,80 € HT
		Batterie durée de vie 5 à 6 ans	
		Electrodes durée de vie 4 ans	1 461,36 € TTC

Deux devis concernant la maintenance des défibrillateurs nous sont parvenus :

- 1 de AAS (AGENCE AQUITAINE SECURITE) pour 2 appareils pour un montant de : **213,36 € TTC** par an,
- 1 de JLD Trading (Un Défi Pour La Vie) pour 1 appareil pour un montant de : **216,00 € TTC** par an.

Il a été demandé à la Sté RECURT un devis pour le changement de celui installé à l'extérieur du restaurant.

La question a été posée de savoir que si nous prenons un seul appareil, par exemple celui de AAS, le devis de la maintenance se trouvera diminué ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'achat d'un seul appareil avec maintenance.

Dômes salle des fêtes. (Extracteurs de fumées)

Pour les 2 dômes, un devis nous a été présenté de AAS (Agence Aquitaine Sécurité) d'un montant de 867,96 HT ou **1 041,55 € TTC**. Ce coût comprend le déplacement d'une nacelle pour un montant de 328,00 € HT. En revanche si la nacelle n'est pas indispensable, **340,00 €** serait déduit du devis. Nous demandons à la Sté RECURT un devis de façon à la mettre en concurrence avec AAS.

Répartition du FPIC. (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) pour 2024.

Recettes Article 732221	Dépenses Article 739221	Solde définitif
3 744,00 €	366,00 €	3 378,00 €

Recettes nouvelles

INTITULES DES COMPTES

RECETTES

	<u>COMPTES</u>	<u>MONTANTS</u>
Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à destination des communes de moins de 5000 habitants	73223	18 792, 56 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2024 à destination des communes défavorisées	74836	1 523,10 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ajustement budgétaire

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des décisions modificatives pour un réajustement budgétaire aux comptes arrêtés à la date du 29 octobre 2024 au chapitre 011 (charges à caractère général).

CHAPITRES 011 - 16 - 21 - 23 - 73

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Eau et assainissement			60611(011)	40,00
Produits de traitement			60624(011)	1 305,00
Fournitures d'entretien			60631(011)	200,00
Autres			61358(011)	340,00
Entretien bois et forêts	61524(011)	2 685,00	6168(011)	250,00
Autres primes d'assurance			6232(011)	550,00
Fêtes et cérémonies				
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		2 685,00		2 685,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				500,00
Emprunts en euros			1641(16)	500,00
OP : OPERT° EQUIPEMT NON INDIVIDUALISEES		62 378,00		61 878,00
Autres agencements et aménagements			2128(21)	60 000,00
Installations de voirie			2152(21)	1 878,00
Autre matériel technique	21578(21)	1 878,00		
Agencements et aménagements de terrains	2312(23)	60 000,00		
Constructions	2313(23)	500,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		62 378,00		62 378,00
Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	73122(731)	315,66		
Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	73223(73)	1 207,44		
Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP			74836(74)	1 523,10
RECETTES - FONCTIONNEMENT		1 523,10		1 523,10

Renouvellement contrat de travail de l'employée de l'Agence Postale communale (APC)

Le contrat de travail de l'employée à l'Agence Postale arrivant à échéance le 31 octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé de le renouveler à compter du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025 pour une durée hebdomadaire de 14 heures.

Contre : 1

Pour : 8

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, à la majorité, a approuvé ce choix.

Délibération pour création d'emploi de rédacteur au service administratif de la mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que les agents du service administratif de la mairie ont été inscrits sur une liste d'aptitudes de promotion interne de rédacteur catégorie B à titre dérogatoire sans quotas, dans le cadre du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie permettant aux fonctionnaires territoriaux d'accéder à un cadre d'emplois supérieur sans concours.

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve la création du poste de rédacteur.

Convention de participation proposée par le Centre de Gestion (CDG24) pour le contrat de prévoyance avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale au 1^{er} janvier 2025

Le Centre de Gestion a lancé une consultation pour le compte des collectivités en vue de signer une convention de participation pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 (Part salariale 2,51 %).

Par principe, la commune est pour participer à hauteur de 50 % avec un minimum de 7 €.

Nous devons consulter nos agents afin de déterminer leur intéressement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Maire à signer la convention avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) rattachée au CDG (Centre de gestion de la Dordogne).

Délibération du SMDE

Adhésion et transfert de la compétence EAU au SMDE 24 (Commune de St Félix de Reilhac et Mortemart).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- l'adhésion et le transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) au SMDE 24 à compter du 01/01/2025 des communes de : Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart.
- les transferts de compétence assainissement collectif au SMDE 24, à compter du 01/01/2025 des communes de Mauzens-et-Miremont, Saint-Martin-de-Fressengeas, Saint-Romain et Saint-Clément.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a opté pour cette adhésion et ces transferts.

Présentation du rapport annuel public sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2023.

Monsieur le maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, présente pour l'exercice 2023 les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif adoptés par le Comité Syndical du SMDE 24 dans sa séance du 26 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation qui n'appelle aucune observation.

Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

Etude énergétique du bâtiment Mairie/Ecole/Logement

Une deuxième étude a été faite par M. Chaminade du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energie) le 24.07.2024 en préconisant le changement des fenêtres et de l'isolation des combles. Trois devis sont à demander en tenant compte des services ABF (Architectes des Bâtiments de France).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour solliciter les artisans compétents dans ce domaine.

Nouvelle donne : modernisation du parc éclairage public.

Nous avons demandé aux Services du SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energie) le 26 octobre 2024 de réactualiser les propositions qui ont été faites en 2022.

Cérémonie du 11 novembre

Rassemblement le lundi 11 novembre 2024 devant le monument aux morts pour dépôt de gerbe, suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité et préparé par le restaurant AMEA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le devis qui nous a été proposé.

QUESTIONS DIVERSES

Bail commercial restaurant AMEA Liorac.

La signature a eu lieu le 05 novembre entre le Maire et le nouveau gérant chez le notaire Maître Bevignani à Beaumontois en Périgord.

APAVE

Le 18 novembre un contrôleur viendra vérifier les installations électriques du restaurant.

Contrôle sanitaire cantine.

Suite à la visite du contrôleur le 15/10/24 la vérification effectuée sur les tables du réfectoire et du chariot inox s'est révélée satisfaisante. Quant à la recherche de la salmonella, le résultat s'est révélé « Non détecté » Suite aux vérifications effectuées le 15/10/24, les résultats sont satisfaisants.

Vente matériel communal.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de mettre en vente une partie du matériel communal. La mini pelle ainsi que la remorque seront proposées à la vente. Plusieurs candidats se sont manifestés, ils devront envoyer leur offre sous pli cacheté.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 22 h 53